

Mariage d'enfants au Burkina Faso : quels enseignements à partir des enquêtes auprès des ménages ?

Résumé long

En Afrique, le mariage par essence est un sacrement, un acte de cohésion sociale, contracté par des communautés qui le célèbre soit par des rites ancestraux ou religieux ignorant de fait l'avis ou l'âge de la fille. Une situation qui pourrait légitimer le mariage d'enfants. Dans sa thèse de doctorat réalisée en 2009 sur la région de Tombouctou au Mali, Kanté résume les arguments qui sous-tendent le mariage d'enfants : la perpétuation d'une relation inter familles, la sauvegarde de l'honneur de la famille la préservation de la virginité avant le mariage, la suite dite "logique" du processus d'évolution traditionnelle des filles qui, dans certaines communautés doivent quitter la case des excisées pour se diriger vers les cases de leurs maris, l'éviction de grossesses extraconjugales, ...

Certaines communautés encourageraient les filles à se marier dès l'apparition des premières règles afin d'éviter des péchés relatifs à leurs comportements éventuels. Dans les travaux réalisés par Vincent (1976) sur les femmes Beti au sud du Cameroun, il souligne que les fillettes qui partaient « vivre chez leurs maris, étaient surveillées par leur belle-mère ou la femme s'occupant d'elles, aussi arrivaient-elles souvent vierges au mariage. Ce sont ces gardiennes qui décidaient à quel moment la virginité devait prendre fin et la jeune fille doit faire ses premières expériences [...] avec son mari. Il fallait pour cela qu'elle ait déjà eu cinq fois ses règles ».

Des propos recueillis d'une étude réalisée par l'UNFPA et Population Council en 2016, des parents et leaders religieux affirment que selon l'idéologie musulmane préconisée par certains fidèles, la fille ne doit pas voir ses menstrues deux fois dans la famille. Cela amène les parents à organiser le mariage, aussi précoce soit-il, afin de préserver la virginité prônée par les normes religieuses musulmanes.

Ce sont ces mêmes facteurs sous-jacents de perpétuation du mariage d'enfants que Amin (2011) qualifie de normes de genre traditionnelles notamment la grande valeur accordée à la virginité féminine, les préoccupations des parents entourant les rapports sexuels et la grossesse avant le mariage, les pressions dues à la dot, la perception que le mariage offre une protection contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles.

Toutefois, le mariage des enfants est une violation grave des droits de l'homme et une forme grave de maltraitance des enfants. La question du mariage d'enfants se pose comme un problème de développement. D'ailleurs, l'objectif 5 des Objectifs du Développement Durable (ODD) vise à « éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines ».

Des efforts ont été accomplis quant à la réduction du mariage d'enfants. Selon l'UNICEF (2018), la proportion de femmes mariées pendant leur enfance a diminué de 15 % durant la dernière décennie, cette pratique ne touchant plus une femme sur quatre, mais environ une femme sur cinq. Ce progrès a été spectaculairement réalisé en Asie du Sud où au cours des dix dernières années, le risque pour les filles d'être mariées avant leur dix-huitième anniversaire a diminué de plus d'un tiers, passant de 50 % à 30 %, en grande partie grâce aux progrès accomplis en Inde. C'est en Afrique que le progrès est le plus lent. Sur les 41 pays dans le monde avec le taux de prévalence le plus élevé de 30 % ou plus, 30 viennent d'Afrique. Malgré ces progrès, selon les estimations de l'UNICEF, 12 millions de filles seraient mariées pendant

leur enfance chaque année dans le monde. Si rien n'est fait pour réduire le phénomène de mariage d'enfants, plus de 150 millions d'autres filles seront mariées avant leur dix-huitième anniversaire d'ici à 2030.

Au Burkina Faso, la campagne de l'Union Africaine (UA) pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique a été lancée au Burkina Faso en Mars 2015 avec pour objectif, zéro tolérance du mariage des enfants en 2025. Une plateforme nationale multisectorielle de coordination est mise en place pour travailler à l'atteinte de cet objectif. Une soixantaine d'Organisation de la Société Civile (OSC) font coalition contre le mariage des enfants. Malgré ces efforts, pour mettre fin au mariage des enfants d'ici 2030, le Burkina Faso demeure l'un des pays où le mariage des enfants est le plus élevé au monde. En effet, le taux de prévalence du mariage des enfants est de 52 % des femmes de moins de 18 ans en 2010.

Qu'est-ce que le mariage d'enfants au Burkina Faso ? Quelles sont les actions menées pour son élimination ? Quels en sont les facteurs du mariage d'enfants au Burkina Faso ? Quelles sont les insuffisances des données d'enquête auprès des ménages pour l'analyse des facteurs du mariage d'enfants ?

Ce sont autant d'interrogations que tentera de répondre ce travail ?

Les données à utiliser sera le « module démographique » de l'enquête multisectorielle réalisée en 2015. Les analyses seront à la fois bivariée et multivariée explicative.